

## Délégation Unique du Personnel

- Durée : 2 jours
- Lieu : Paris, dans les salles de formation de ACE Expert. Dans les locaux de l'entreprise.
- Horaires : De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.
- Objectifs de la formation :  
Comprendre le cadre juridique des attributions et interventions du CE.  
Appliquer les prérogatives du CE.  
Maîtriser les attributions économiques.  
Identifier les principaux éléments significatifs d'une analyse comptable et financière.
- Personnes concernées : Membres du CE.
- Méthode de travail :  
Animation du stage par des praticiens issus de l'entreprise. Utilisation de diaporamas animés. Débats/ questions/réponses. Mises en situation et cas pratiques. Fiches mémo.

### Programme de la formation

#### ⇒ **Définition de la délégation unique du personnel (DUP)**

- composition et mise en place,
- avantages et inconvénients de la DUP,
- fonctionnement distinct des délégués du personnel et des membres du Comité d'Entreprise au sein de la DUP.

#### ⇒ **Le mandat de délégué du personnel au sein de la DUP**

- les demandes du personnel, transmission à l'employeur et suites à donner,
- la tenue du registre des délégués du personnel,
- le concours des représentants syndicaux à la réunion des délégués du personnel,
- les interventions auprès de l'inspecteur du travail.

#### ⇒ **Le mandat de membre du Comité d'Entreprise au sein de la DUP**

- organisation interne et personnalité civile du Comité d'Entreprise au sein de la DUP,
- les prérogatives des membres du Comité d'Entreprise au sein de la DUP,
- les attributions d'ordre économique, social et professionnel,
- la nécessité des informations et consultation de la DUP,
- la gestion des activités sociales et culturelles.

#### ⇒ **Les réunions (composition et périodicité)**

- l'organisation de la réunion mensuelle composée de deux réunions distinctes et successives,
- les autres réunions.

#### ⇒ **Les moyens en terme d'information et de communication**

- l'accès à l'information et la liberté de déplacement des élus au sein de l'entreprise,
- la communication entre les différents intervenants.

#### ⇒ **Les ressources matérielles, budgétaires et d'investigation**

- les crédits d'heures, le local et ses équipements, les panneaux d'affichage,
- les dispositions spécifiques au Comité d'Entreprise.

#### ⇒ **La protection des membres de la DUP pendant l'exercice de leur mandat**

- la protection des membres contre le licenciement et les mesures discriminatoires,
- les sanctions encourues.

**Nous contacter :**

**infoCE – 74 avenue Kléber – 75116 Paris**

**Tel : 01 47 55 81 55 –**

**e-mail : [contact@infoCE.fr](mailto:contact@infoCE.fr)**